

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00409

CONVENTION PARTENARIALE – SUBVENTION 2016 A L'ASSOCIATION FRAPNA

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 80

Nombre de pouvoirs : 22

Nombre de voix : 102

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Jennifer BONJOUR, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Joëlle COUSIN, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Eliane LEGROS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 10 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160609-D20160040910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161010

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Marie-Hélène THOMAS,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Michèle BISACCIA, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Roland GOUJON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,
M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER,
Mme Babette LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Christine ROUX, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES,
M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Nadia SEMACHE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

CONVENTION PARTENARIALE – SUBVENTION 2016 A L'ASSOCIATION FRAPNA

La FRAPNA est une association reconnue d'utilité publique depuis le 21 juin 1984. La FRAPNA Loire est agréée par les Ministères de l'Ecologie et du Développement Durable depuis le 11 février 1988, de l'Education Nationale le 1^{er} janvier 1996. La FRAPNA Loire fédère une vingtaine d'associations du département.

La fédération joue un rôle essentiel d'information auprès des élus et du public en matière d'environnement. La FRAPNA est membre de France Nature Environnement (FNE) qui fédère 3 000 associations au niveau national et regroupe plus de 850 000 membres individuels.

La FRAPNA Loire propose à Saint-Etienne Métropole de conduire plusieurs actions à son initiative et sous sa responsabilité et sollicite une subvention à la Communauté Urbaine pour soutenir ses projets.

Axe 1- Sensibilisation des publics à l'écocitoyenneté

A destination du grand public – appel à candidature des communes volontaires :

Action 1.1 : Ateliers éco-citoyennes : petits gestes grands changements

Organisation d'ateliers thématiques avec retour d'expériences dans les communes sur les thématiques suivantes : produits écologiques, jardinage bio, alimentation saine, biodiversité au jardin, consommer autrement, réduction déchets, adaptation au changement climatique et biodiversité en ville.

Ce dispositif pourra être complété par des animations lors de la semaine du développement durable ou d'autres événements dans l'année.

Action 1.2 : Accompagnement des écoles volontaires dans le cadre de la démarche « Ecole éco citoyenne et son quartier » conduite par Saint-Etienne Métropole, accompagnement pédagogique et technique par la FRAPNA des écoles engagées en lien avec sa municipalité pour la mise en œuvre de réalisations concrètes (potager, mare, hôtel à insecte...).

Action 1.3 : Accompagnement de Conseils municipaux enfants et Conseils Jeunes : après prise de contact et information par Saint-Etienne Métropole, définition des attentes, organisation technique des animations avec un objectif de sortir une action minimum par année, valorisation des projets en réunion collective lors d'une réunion annuelle afin de communiquer les actions conduites par chaque structure et créer de l'échange entre les structures. Pour les communes engagées dans une démarche « Zéro Pesticides », il est proposé d'accompagner les CME ou CJ sur cette thématique via la mallette « Herbes folles et animaux sauvages en ville ».

Axe 2- La connaissance et la sensibilisation aux enjeux de la biodiversité

Action 2.1 : Réduction de l'utilisation des phytosanitaires sur les 3 bassins versants

Dans le cadre de la stratégie d'essaimage qu'elle mène dans le département de la Loire, l'association propose un accompagnement technique de la démarche Zéro Phyto en lien avec les Contrats de rivière : organisation de réunions préalable au lancement de la démarche pour convaincre, accompagnement technique pour la signature charte.

L'association souhaite proposer aux communes un appui technique et une sensibilisation des élus et des habitants de la commune sur le changement de perception (création et diffusion d'outils pédagogiques et argumentaires : plaquette, article bulletins municipaux, réunions grand public). Elle propose également une initiation d'un projet de concours « Jardiner sans pesticides » dans les communes.

Action 2.2 : Plan de gestion de la Réserve Naturelle des Gorges de la Loire

Actions de promotion et de valorisation de la réserve à travers des animations tous publics (adultes et enfants) durant toute l'année. Cette année consistera à :

- la mise en œuvre d'un plan de gestion volet communication,
- la conduite des actions de promotion et de valorisation de la réserve à travers des animations tous publics (adultes et enfants) durant toute l'année,
- le dispositif de surveillance du site, canalisation de fréquentation et sensibilisation des visiteurs,
- la poursuite des inventaires naturalistes et du patrimoine bâti,
- la conduite d'une étude de faisabilité pour la création d'outils de valorisation du site...

L'année sera centrée sur l'évaluation du Plan de gestion 2012-2016 et la proposition d'un nouveau conduit en concertation.

Action 2.3 : Sensibiliser le public à la prise en compte de la biodiversité

La cohabitation homme-nature pose parfois des difficultés. La FRAPNA mettra en place une plate-forme de traitement et de renseignements concernant ces problématiques à destinations du public et en lien avec les collectivités. Ce dispositif « SOS nature » a vocation à regrouper les informations et les solutions alternatives actuellement dispersées et peu valorisées.

Action 2.4 : Intégrer la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques

La FRAPNA propose de faire partager les enjeux de biodiversité dans les projets d'aménagement pour mieux les intégrer en amont (adaptation au changement climatique, choix des essences, gestion des eaux, corridors urbains....).

De plus, la FRAPNA souhaite mettre ses contributions à disposition de Saint-Etienne Métropole concernant la stratégie de préservation et restauration de la trame verte et bleue /biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Action 2.5 : Accompagner les communes dans l'objectif de limiter les pollutions lumineuses

La FRAPNA souhaite accompagner et sensibiliser les communes volontaires dans la démarche d'extinction de l'éclairage public, voire de l'obtention du label « villes et villages étoilés », pour un maximum de 3 communes. En 2014, 11 communes dans l'agglomération et 106 dans la Loire se sont engagées dans cette démarche.

VALORISATION DES BONNES PRATIQUES

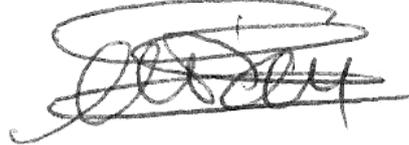
L'association propose d'envoyer chaque mois à Saint-Etienne Métropole une proposition d'article court avec illustration afin de valoriser ses actions mises en œuvre ou accompagnées par l'agence sur le site www.tousacteursduclimat.fr.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement de cette subvention pour un montant de 46 800 euros à la FRAPNA pour l'année 2016.**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat afférente à cette demande de subvention.**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget 2016 Développement durable, chapitre 65.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 1 abstention.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, loopy flourish above the name.

Gaël PERDRIAU